Nations Unies A/77/278 (Part I)

Assemblée générale

Distr. générale
9 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 149 de l'ordre du jour provisoire*
Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022**

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions 48/218 B [par. 5 e)], 54/244 (par. 4 et 5), 59/272 (par. 1 et 3), 66/236 (II, par. 5) et 74/263 (VIII.A, par. 14) de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, à savoir du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, le Bureau des services de contrôle interne a publié 241 rapports (hors opérations de paix), dont 16 à l'intention de l'Assemblée Générale. Ces rapports comportaient 514 recommandations visant à renforcer la gestion des risques, la gouvernance et les opérations, dont 1 était jugée d'une importance critique. L'application des recommandations formulées par le BSCI pendant la période a permis de faire des économies et de recouvrer un montant de 106 000 dollars. On trouvera dans l'additif du présent rapport une analyse de l'état de l'application des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés.

* A/77/150.

** À l'exclusion des activités se rapportant aux opérations de paix. Les résultats des activités portant sur ces opérations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 sont présentés dans le document paru sous la cote A/76/281 (Part II). Ceux qui concernent la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 seront présentés dans le document A/77/278 (Part II).

22-11918 (F) 240922 060922

Merci de recycler

I. Introduction

1. Par sa résolution 48/218 B, l'Assemblée générale a créé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, le Bureau aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU en fournissant des services d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête.

2. Le présent rapport contient une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 mais ne traite pas des résultats des contrôles portant sur les opérations de paix. Outre les résultats des activités relatives au Secrétariat, il contient également une présentation générale des résultats concernant le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui font l'objet de rapports annuels distincts du BSCI à l'intention des organes directeurs respectifs de ces deux organismes. Son additif (A/77/278 (Part I)/Add.1) comporte une analyse des recommandations ainsi qu'une liste des rapports publiés pendant la période considérée.

II. Tendances générales et problèmes stratégiques concernant le contrôle interne dans l'Organisation

Priorités des programmes

3. Le BSCI a pour but d'apporter aux entités faisant l'objet de ses activités de contrôle une valeur ajoutée dans les domaines de la gestion des risques, de la gouvernance et des opérations. Au cours de la période considérée, le Bureau a donné la priorité aux domaines suivants : a) la mise en œuvre des réformes ; b) les achats et la chaîne d'approvisionnement ; c) les missions en transition ; et d) la culture institutionnelle, y compris la prise en compte du risque d'inconduite, comme l'inconduite sexuelle et les représailles, dans le cadre d'enquêtes. Pour répondre à ces priorités, la stratégie du Bureau consiste à s'attacher à renforcer la « deuxième ligne de maîtrise des risques », à savoir les entités qui exercent des fonctions centralisées de facilitation des activités et sont responsables de l'identification des risques institutionnels, de la gestion des risques (par l'élaboration de stratégies, de politiques et de systèmes), ainsi que du suivi des résultats et de l'établissement de rapports à l'échelle de l'Organisation.

Audit interne

4. Au cours de la période considérée, la Division de l'audit interne a continué à examiner et à améliorer ses pratiques et à renforcer la qualité de l'audit par : a) des évaluations internes périodiques ; b) l'élaboration d'orientations pour l'audit des domaines prioritaires et transversaux ; et c) l'amélioration des compétences de ses auditeurs en matière d'analyse et de visualisation des données.

5. Tirant parti de l'audit à distance qui a suivi la pandémie de coronavirus (COVID-19), la Division a lancé l'initiative relative à la constitution d'un corps de fonctionnaires dynamique aux fins de la planification annuelle du travail. Cette initiative vise à utiliser l'audit à distance pour permettre à des équipes composées d'auditeurs répartis sur l'ensemble des lieux d'affectation de la Division de réaliser des audits de manière plus efficace et efficiente, tout en renforçant la capacité globale du personnel à procéder à l'audit des multiples fonctions et programmes de l'Organisation.

Inspection et évaluation

6. La Division de l'inspection et de l'évaluation a adopté une nouvelle approche de l'évaluation, qui vise à donner la priorité à l'évaluation des résultats des sous-programmes dans le cadre du pilier Développement durable. Elle a terminé les évaluations prévues des résultats de quatre sous-programmes. La Division tirera les enseignements de ces évaluations de résultats et tiendra compte des récentes avancées en matière de méthodes d'évaluation (telles que l'analyse de données et l'apprentissage automatique) pour mettre à jour le manuel d'inspection et d'évaluation au second semestre de 2022.

7. La Division a également réalisé huit examens triennaux obligatoires de la mise en œuvre des recommandations émanant des évaluations du BSCI à partir de 2019. Dans l'ensemble, ces examens ont permis de constater que 39 des 41 recommandations (95 %) avaient été mises en œuvre, les 2 autres l'ayant été partiellement.

8. En collaboration avec la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, la Division de l'inspection et de l'évaluation a continué à fournir un soutien stratégique en matière d'évaluation au Secrétariat, notamment en contribuant à la nouvelle instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat de l'ONU (ST/AI/2021/3) et aux directives qui l'accompagnent en août 2021 ; en organisant des ateliers de familiarisation à la mise en œuvre de l'instruction administrative ; en tenant des consultations avec les entités et en leur prodiguant des conseils à cet égard ; en mettant en place et en service une plateforme en ligne de gestion des connaissances en matière d'évaluation du BSCI ; en concourant à l'élaboration du premier cours de formation de l'École des cadres du système des Nations unies sur l'évaluation ; et en procédant à la publication du premier bulletin d'information du BSCI sur l'évaluation, *Evaluation Insights*.

Enquêtes

9. Après une évaluation effectuée au tri des dossiers, 147 (23 %) des 632 affaires non liées au maintien de la paix signalées au BSCI ont été confiées aux enquêteurs du BSCI, 246 (39 %) avaient été ou étaient sur le point d'être renvoyées à d'autres entités, 162 (26 %) ont été classées pour information, 6 ont été classées après évaluation et 71 étaient en cours d'examen.

10. Si l'on exclut les produits relatifs aux opérations de paix, la Division a publié 65 rapports d'enquête, 71 avis de clôture (y compris les rapports de clôture, les mémorandums d'achèvement et les enquêtes clôturées par une note au dossier) et 20 rapports consultatifs. Les rapports sont transmis pour suite à donner, notamment au Bureau des ressources humaines pour l'imposition d'éventuelles sanctions disciplinaires et, dans certains cas, au Bureau des affaires juridiques pour un éventuel renvoi aux autorités nationales chargées de faire respecter la loi.

11. Le BSCI a reçu quatre renvois pour des enquêtes sur la protection contre les représailles du Bureau de la déontologie, conformément à la circulaire du Secrétaire général sur la protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés (ST/SGB/2017/2/Rev.1). Les quatre cas font actuellement l'objet d'une enquête.

12. La suppression progressive des restrictions liées à la pandémie a eu pour effet d'augmenter le nombre d'affaires soumises à enquête et de permettre de mener un plus grand nombre d'entretiens et de recueillir des éléments de preuve en personne. Une augmentation sensible (41 %) du nombre de rapports et autres produits publiés a également été constatée. Cependant, la pandémie a tout de même nui à la rapidité des

enquêtes. À la fin de la période couverte par le rapport, les enquêtes prenaient en moyenne 12,0 mois pour être achevées.

13. Il est encourageant de noter que la durée des enquêtes sur le harcèlement sexuel a également diminué d'environ un mois. Ces enquêtes continuent d'être prioritaires et, à la fin de la période considérée, il fallait en moyenne 9,3 mois pour les mener à bien.

III. Coopération et coordination

14. L'administration et le personnel des entités concernées par les activités de contrôle du BSCI ont coopéré avec celui-ci de façon satisfaisante au cours de la période considérée. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et les comités d'audit du HCR et de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont continué de fournir des orientations et des exemples de pratiques optimales qui ont contribué à améliorer les résultats des travaux du Bureau.

15. Le BSCI a coordonné ses activités avec le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection de sorte que chacun puisse tirer parti des effets de synergie et exécuter son mandat plus efficacement.

16. Il a également partagé ses connaissances en matière de pratiques exemplaires et de méthodes de contrôle novatrices avec d'autres mécanismes de contrôle interne du système des Nations Unies dans le cadre des réunions des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies, des représentants des services d'enquête du système des Nations Unies et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

17. Le BSCI a continué à alimenter le dialogue à l'échelle du Secrétariat sur la création d'un environnement de travail respectueux, notamment par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel.

18. La Division des investigations a continué à faciliter la formation sur la circulaire du Secrétaire général relative à la lutte contre la discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et l'abus d'autorité (ST/SGB/2019/8) afin de renforcer les ressources du fichier des membres non professionnels de l'Organisation et la capacité de la direction de convoquer des groupes d'établissement des faits pour enquêter sur les plaintes pour conduite prohibée.

19. En ce qui concerne l'évaluation, le principal domaine de coopération et de coordination a été le soutien à l'évaluation au sein du Secrétariat, comme indiqué ci-dessus, en partenariat étroit avec la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

IV. Obstacles aux activités du Bureau

20. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a indûment limité la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau.

V. Analyse des tendances concernant les recommandations

21. Le BSCI a publié 239 rapports d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête, contenant 514 recommandations, à l'intention des entités du Secrétariat concernées par ses travaux (hors opérations de paix). Toutes les recommandations ont

été acceptées. Au cours de la période, 414 recommandations ont été clôturées (dont 222 avaient été reportées des périodes précédentes). On trouvera une analyse détaillée des tendances concernant l'application des recommandations dans l'additif du présent rapport (A/77/278 (Part I)/Add.1).

VI. Résumé des activités de contrôle et des résultats obtenus

A. Principaux résultats obtenus dans les domaines prioritaires

Gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement

22. Dans son audit des opérations bancaires globales du Secrétariat de l'ONU (2022/020), le BSCI a conclu que les procédures spéciales de sélection des services bancaires commerciaux devaient être révisées pour renforcer les contrôles internes et que la répartition des responsabilités entre la trésorerie et les entités concernées du Secrétariat pour la gestion des accords bancaires, y compris pour le contrôle de l'exactitude des frais bancaires complexes, devait être précisée.

23. Afin d'assurer une approche globale des risques liés aux achats, la Division de l'audit interne a entamé en 2022 l'élaboration d'une stratégie d'audit des achats fondée sur une analyse approfondie des éléments suivants : les données relatives aux achats du Secrétariat, en se concentrant sur les produits et les contrats à haut risque par lieux d'affectation ; les risques de fraude liés aux achats ; et les questions transversales de gestion des marchés publics. La stratégie comprendra : a) des informations complètes sur le périmètre d'audit des marchés publics et une carte d'assurance correspondante qui contribuera à améliorer la couverture d'audit du BSCI pour ce qui est des activités de passation de marchés au Siège et sur le terrain ; et b) un catalogue des risques liés aux marchés publics et des mesures d'audit qui permettront aux auditeurs de mieux déterminer les gaspillages, les fraudes et autres utilisations inappropriées des ressources.

24. Au cours de la période, la Division des investigations a reçu 56 rapports relatifs à des fraudes en matière de passation de marchés, à l'exclusion de ceux concernant les opérations de paix, dont 12 ont été confiés aux enquêteurs ; 26 affaires avaient été ou étaient sur le point d'être renvoyées à d'autres entités, 5 dossiers ont été déposés pour information ; et 13 étaient en cours d'examen. Sur les 56 rapports, les problèmes les plus signalés sont les irrégularités de procédure (38 %), la manipulation d'appels d'offres (20 %), la corruption ou les pots-de-vin (18 %) et les conflits d'intérêts non déclarés (14 %).

Culture institutionnelle

25. Dans ses audits 2021/051, 2022/019 et A/76/197, le BSCI a recommandé que la culture institutionnelle soit abordée dans des domaines tels que : l'achèvement des formations obligatoires et autres qui sont essentielles pour que le personnel puisse remplir efficacement ses rôles et responsabilités ; le renforcement de la gestion de la performance ; et la réalisation d'évaluations efficaces des effectifs sur la base des données relatives à la charge de travail et à la performance.

Mise en œuvre des réformes

Pilier Développement

26. Dans son évaluation de la contribution du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à la cohérence de la programmation des équipes de pays des Nations Unies et des conseils de politique générale à l'appui des États Membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (E/AC.51/2022/2), le

BSCI a constaté que la cohérence de la programmation des Nations Unies au niveau des pays, en termes de planification et d'alignement des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable sur les besoins et priorités nationaux et les avantages relatifs des Nations Unies, avait été largement assurée. Toutefois, les améliorations apportées à la cohérence de la planification des programmes ne se sont pas encore traduites par la mise en œuvre totalement coordonnée d'activités opérationnelles au niveau national, notamment dans le cadre de plans de travail conjoints. Des progrès avaient été accomplis au sujet de la prestation de conseils pratiques plus intégrés aux Gouvernements. Le BSCI formule quatre recommandations principales à l'intention du Bureau de la coordination des activités de développement.

Pilier Gestion

27. En ce qui concerne le renforcement de la deuxième ligne de maîtrise des risques, à l'appui de la décentralisation des pouvoirs, la Division de l'audit interne a émis 128 recommandations d'audit pour renforcer la gouvernance, la gestion des risques, la planification stratégique et la gestion de la performance (35 % du total des 364 recommandations d'audit). C'est ainsi que les audits 2021/050, 2022/023 et 2021/049 comportaient des recommandations visant à améliorer les mécanismes de suivi des projets, à assurer une surveillance plus efficace des fonctions déléguées et à renforcer le dispositif de gestion du risque institutionnel en vue d'une gestion plus efficace des risques.

28. En ce qui concerne la stratégie en matière de données, l'audit de l'informatique décisionnelle et des systèmes d'entrepôt de données au Secrétariat de l'ONU (2022/008) a indiqué que la gouvernance et la surveillance devaient être renforcées pour favoriser l'expérience utilisateur, la disponibilité de rapports précis et en temps voulu et la sécurité des données et de l'infrastructure connexes. Il restait à élaborer une feuille de route et une stratégie de mise en œuvre de l'informatique décisionnelle, ainsi qu'une structure de gouvernance pour orienter l'usage fait des rapports produits par les utilisateurs (analyse en libre-service). Les rôles et les responsabilités n'étaient pas clairement définis au titre de l'élaboration des politiques fonctionnelles et techniques. Des normes n'avaient pas été établies pour évaluer les besoins en matière d'architecture de données et pour gérer les données (de base) non transactionnelles et les métadonnées (qui présentent les données de base) des progiciels qui alimentent l'informatique décisionnelle au sein du Secrétariat. En outre, des évaluations périodiques des vulnérabilités étaient nécessaires pour renforcer la résilience de la cybersécurité de l'entrepôt de données (un répertoire central de données d'activité utilisé pour les rapports et les analyses).

29. L'audit de la gouvernance, de la gestion et de la communication des données au Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a montré que les procédures de contrôle interne devaient être renforcées en mettant en œuvre une politique de qualité des données et des mesures connexes, un cadre complet de communication des données, une évaluation des risques liés à la confidentialité des données et au respect de la vie privée pour ses systèmes, un calendrier détaillé de conservation de ses données et dossiers, et des procédures de gestion des incidents. Il fallait également remédier aux failles de sécurité liées à son site Web, à SharePoint et à sa liste de distribution de courriels, aux configurations d'enregistrement des journaux et au déploiement d'outils normalisés.

30. Pour ce qui est des technologies de l'information et des communications (TIC), l'audit des services en nuage au Secrétariat (2021/040) a révélé l'absence d'un cadre de gouvernance et de responsabilité permettant d'orienter et de superviser les

économies d'échelle, l'extensibilité, la disponibilité et la sécurité des services en nuage. Les attributions n'étaient pas clairement définies en ce qui concernait le passage à l'informatique en nuage, la surveillance, la gestion des données, leur sécurité et les activités d'appui. Le Secrétariat ne s'était pas doté de normes, ce qui se soldait par des pratiques divergentes et une protection insuffisante des données et des ressources du Secrétariat en nuage.

31. L'audit de la gestion et de la sécurité de l'accès aux réseaux au Secrétariat (2021/084) a porté sur les risques élevés en matière de gouvernance de la sécurité des réseaux, d'évaluation des vulnérabilités et de surveillance de la fiabilité et de la sécurité des réseaux.

32. En ce qui concerne la sécurité du personnel, l'audit de la réponse à la pandémie de COVID-19 (2022/017) a montré que l'Office des Nations Unies à Genève avait mis en place des structures de gouvernance adéquates, des stratégies de communication, des plans de continuité des activités et une stratégie souple de retour au bureau, ainsi que des dispositions adéquates pour le soutien médical et psychosocial du personnel.

33. L'audit de la réponse à la préparation à la pandémie COVID-19 de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (2021/067) a conclu que la riposte à la pandémie était efficace. Les organismes devaient mettre en œuvre un programme pour maintenir, tester et examiner leur capacité de gestion des situations d'urgence, comme l'exige la politique de résilience institutionnelle, et fournir une formation pertinente aux équipes de gestion de crise.

B. Principaux résultats par entité

Département des affaires économiques et sociales

34. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/037), deux rapports d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention du Département des affaires économiques et sociales.

35. L'audit des activités de financement du développement a révélé que le Département avait mis en œuvre des mesures visant à soutenir le suivi des accords et des engagements pris lors des grandes conférences internationales et à renforcer la coordination et la cohérence entre les parties prenantes. Bien que le Bureau du financement du développement durable ait procédé à des auto-évaluations de ses principaux domaines de travail, il n'a pas établi de critères pour évaluer la performance et rendre compte officiellement des résultats.

36. Dans l'affaire n° 0392/21, le BSCI a reçu un rapport selon lequel le conjoint d'un fonctionnaire du Département avait travaillé dans différentes entreprises privées pendant plus de 9 ans sans l'autorisation requise, le fonctionnaire n'ayant pas demandé le renouvellement des documents de son conjoint à leur expiration. Le fonctionnaire a pris sa retraite de l'Organisation avant la fin de l'enquête. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que ce dernier prenne les mesures qui s'imposent.

37. Dans l'affaire n° 1009/20, le BSCI a reçu un rapport selon lequel un fonctionnaire du Département a omis de divulguer un conflit d'intérêts à deux reprises. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que ce dernier prenne les mesures qui s'imposent.

Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

38. Le BSCI a publié un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2022/3), deux rapports d'enquête, un avis de clôture d'enquête et deux rapports consultatifs d'enquête à l'intention du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

39. L'examen triennal a permis de déterminer que les quatre recommandations de l'évaluation de 2019 du Département avaient été mises en œuvre. Elles concernaient l'harmonisation des applications informatiques du Département, le renforcement de sa fonction de suivi et d'évaluation, la prise en compte des facteurs externes affectant sa capacité de planification et l'exécution d'un plan visant à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable.

40. Dans l'affaire n° 0925/21, le BSCI a reçu un rapport selon lequel un fonctionnaire du Département, en sa qualité de représentant du personnel pour les Jeux interinstitutions des Nations Unies, avait été impliqué dans des irrégularités financières relatives à la gestion des dons pour les activités autofinancées du personnel liées à des Jeux annuels. Le fonctionnaire n'a pas demandé l'autorisation de solliciter et d'obtenir un don de 50 000 dollars d'un État Membre au titre de ces activités. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour que celui-ci prenne les mesures qui s'imposent.

Département de la communication globale

41. Le BSCI a publié un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2022/10) au Département de la communication globale.

42. L'examen triennal a permis de déterminer que les quatre recommandations de l'évaluation de 2019 de l'ancien Département de l'information (maintenant DCG) (E/AC.51/2022/10) avaient été mises en œuvre. Elles soulignaient la nécessité pour le Département d'élaborer un plan stratégique, de mieux répartir les ressources humaines et financières, d'améliorer la qualité des contenus produits et de renforcer les partenariats pour étendre la portée de son action.

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

43. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/020), un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2022/9), deux rapports d'enquête et un rapport consultatif d'enquête à l'intention du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

44. L'examen triennal (E/AC.51/2022/9) a permis de déterminer que les sept recommandations de l'évaluation de 2019 de la gestion des ressources humaines (E/AC.51/2019/3) avaient été mises en œuvre par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel.

Département de l'appui opérationnel

45. Le BSCI a publié un rapport d'enquête et quatre avis de clôture d'enquête concernant le Département de l'appui opérationnel.

46. Dans l'affaire n° 0324/21, le BSCI a reçu un rapport selon lequel un fonctionnaire du Centre de services mondial de l'ONU et son partenaire, également membre du personnel du Centre, avaient chacun reçu une indemnité pour charges de famille pour leurs deux enfants. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner.

Département de la sûreté et de la sécurité

47. Le BSCI a publié un rapport d'enquête, trois avis de clôture d'enquête et deux rapports consultatifs d'enquête à l'intention du Département de la sûreté et de la sécurité.

48. Dans l'affaire n° 0515/20, le BSCI a reçu un rapport selon lequel un membre du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité avait harcelé sexuellement une autre. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour qu'il y donne suite.

Commission économique pour l'Afrique

49. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/026) et un rapport d'évaluation (E/AC.51/2022/12) à l'intention de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

50. L'audit du projet de rénovation de l'Africa Hall a révélé que la supervision du projet était adéquate et que les premiers travaux étaient en grande partie achevés. Cependant, le nouvel appel d'offres pour le contrat principal de rénovation, causé par la faillite de la coentreprise, avait entraîné une augmentation estimée à 800 000 dollars des coûts de gestion du projet, à 1,2 million de dollars pour les services d'architecture et à 1,2 million de dollars d'effets indirects de l'escalade des coûts commerciaux. Des négociations étaient en cours pour réduire le prix du contrat principal afin que le projet puisse être achevé dans le cadre du budget approuvé.

51. L'évaluation du BSCI a porté sur la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la durabilité du sous-programme 1 de la CEA, sur la politique macroéconomique et la gouvernance, qui est mis en œuvre par la Division de la macroéconomie et de la gouvernance. La Division a tiré parti de son avantage relatif en tant que source essentielle de connaissances et de compétences pour répondre aux demandes des États membres grâce à un large éventail d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse macroéconomique, de la planification du développement et de la gouvernance économique.

Commission économique pour l'Europe

52. Le BSCI a émis un rapport d'audit (2021/048) à l'intention de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

53. L'audit de l'intégration du soutien en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de la riposte à la COVID-19 dans le programme de travail de la CEE a conclu que le secrétariat de la Commission avait pris des mesures pour aligner son programme de travail sur le Programme 2030 en mettant au point une stratégie visant à orienter la planification annuelle des sous-programmes. Afin d'intégrer davantage le soutien lié aux objectifs, la CEE a créé quatre groupes de liaison composés d'équipes interdivisions afin de renforcer les complémentarités entre les sous-programmes dans les domaines à forte incidence. Cependant, bien que la publication du lien étroit entre la mesure et le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable comporte des recommandations importantes, celles-ci n'ont pas encore été discutées par les organes intergouvernementaux compétents de la CEE.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

54. Le BSCI a publié un rapport d'évaluation (E/AC.51/2022/7) et un avis de clôture d'enquête concernant la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

55. Dans son évaluation du sous-programme 3 de la CEPALC, mis en œuvre par la Division du développement économique, le BSCI a noté que les travaux de la Division soutenaient une croissance et un développement économiques durables et inclusifs dans la région, et que la Division avait répondu avec compétence et souplesse aux besoins des États membres et à l'évolution des priorités régionales, notamment en apportant un soutien opportun et ciblé pour relever les défis liés à la pandémie de COVID-19.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

56. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/022) et un rapport d'enquête à l'intention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

57. L'audit du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie a montré que, bien que le contrat de construction ait intégré une ingénierie de la valeur notable qui a permis de réduire les prix du contrat de 10,9 millions de dollars, il y a eu des dépassements de coûts de 316 400 dollars pour le personnel et de 1,2 million de dollars pour les services professionnels.

58. Dans l'affaire nº 0613/21, le BSCI a reçu un rapport selon lequel un membre du personnel de la CESAP s'était livré à de activités politiques dans son pays d'origine alors qu'il était en service actif et en congé spécial sans traitement. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire avait été interrogé par les médias et avait fait des déclarations publiques en tant que président d'un nouveau parti politique sans l'autorisation de l'Organisation. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

59. Le BSCI a publié un rapport d'évaluation (IED-22-001) à l'intention de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

60. Dans son évaluation du sous-programme 3 (Prospérité économique partagée), le BSCI a noté que le sous-programme avait répondu aux priorités exprimées par les États membres et le Secrétaire général, ainsi qu'aux exigences imposées par la pandémie de COVID-19. Les États membres étaient satisfaits de la qualité des interventions du sous-programme, les interventions de la CESAO contribuant à l'accès des États membres aux réseaux de connaissances, aux capacités et aux outils pour un développement durable fondé sur des données factuelles.

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

61. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/042) et un rapport d'évaluation (S/2022/148) à l'intention du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.

62. L'audit de la réponse à la pandémie de COVID-19 a montré que le Mécanisme avait élaboré un cadre de gouvernance pour sous-tendre la riposte globale à cet égard et mis en œuvre des mesures spécifiques, notamment des modalités de travail à distance, des mesures de sécurité pour les procédures judiciaires en personne et la planification de divers cas de figure destinés à organiser le retour du personnel dans les locaux. Toutefois, le Mécanisme devait élaborer des plans de continuité des opérations et assurer des services de conseil appropriés au personnel.

63. Dans son examen de l'évaluation, le BSCI a fait le bilan de l'application des recommandations contenues dans ses évaluations 2018 et 2020 du Mécanisme. Le BSCI a déterminé que deux recommandations (sur le moral du personnel et les

projections des délais d'achèvement) avaient été mises en œuvre et que deux autres (sur la réflexion systématique et les plans de travail fondés sur des exercices de simulation) l'avaient été partiellement.

Centre du commerce international

64. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2022/015 et 2021/054) à l'intention du Centre du commerce international (CCI).

65. L'audit du programme SheTrades Commonwealth (2022/015) a révélé que les activités du programme avaient été menées à bien, qu'il y avait eu une réponse efficace pour soutenir les femmes pendant la pandémie de COVID-19 et que les structures de gestion du projet avaient été bien établies. Cependant, les objectifs quantitatifs élevés risquaient de diluer les effets des interventions du programme et rendaient difficile l'examen adéquat des candidates. La validation des indicateurs de performance a également posé des problèmes, car il fallait s'assurer que les mesures étaient précises et vérifiables et, le cas échéant, qu'elles étaient assorties de réserves.

66. Dans l'audit du dispositif d'appui du CCI aux opérations sur le terrain (2021/054), le BSCI a noté que le portefeuille de projets sur le terrain avait considérablement augmenté, passant de 45,9 millions de dollars en 2017 à 91,9 millions de dollars en 2020. Pour gérer efficacement l'augmentation du portefeuille, le CCI a dû réévaluer sa stratégie de déploiement sur le terrain et y renforcer le cadre politique et opérationnel d'appui des opérations.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

67. Le BSCI a publié 1 rapport d'audit (2022/018), 1 mémorandum consultatif d'audit, 8 rapports d'enquête (1 impliquant un fournisseur et 7 impliquant des partenaires d'exécution), 32 avis de clôture d'enquête (1 concernant un membre du personnel et 31 des partenaires d'exécution) et 7 rapports et avis consultatifs d'enquête concernant le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

68. L'audit des opérations au Venezuela (République bolivarienne du) a conclu que les mécanismes de coordination fonctionnaient de manière adéquate et que le Fonds humanitaire du Venezuela était bien géré. Toutefois, les éléments du devoir de diligence n'avaient pas été intégrés dans les opérations touchant à la sécurité, à la santé et au bien-être du personnel.

69. Dans l'affaire n° 0655-20, le BSCI a reçu un rapport faisant état d'une utilisation abusive des fonds des donateurs fournis à un partenaire d'exécution du Fonds humanitaire de la République centrafricaine. L'enquête a révélé que le partenaire d'exécution, une organisation non gouvernementale locale, avait contrefait des reçus et des factures pour gonfler les dépenses d'exécution sur le terrain qu'il aurait engagées. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour suite à donner.

Bureau de lutte contre le terrorisme

70. Le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant le Bureau de lutte contre le terrorisme.

71. Dans l'affaire n° 0962/20, le BSCI a reçu un rapport selon lequel un fonctionnaire du Bureau de lutte contre le terrorisme avait obtenu un accès non autorisé à un ordinateur officiel et avait transféré des fichiers à un ancien consultant qui l'avait précédemment utilisé. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour qu'il y donne suite.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

72. Le BSCI a publié un rapport d'audit (A/76/197), deux rapports d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

73. L'audit des activités, de la performance et des résultats de l'appui en personnel fourni au système des organes conventionnels par le HCDH a conclu que plusieurs domaines relatifs à la gestion de la planification et de la performance devaient également être renforcés pour améliorer l'efficacité de l'appui en personnel fourni aux organes conventionnels. Les données pertinentes sur la charge de travail et la performance devaient également être intégrées dans les évaluations des effectifs afin de justifier de manière exhaustive les besoins en personnel.

74. Dans l'affaire n° 0970/21, un fonctionnaire du HCDH a omis des informations dans sa notice personnelle en ne révélant pas, dans 20 dossiers de candidature distincts soumis par voie d'Inspira, qu'il avait fait l'objet d'une enquête pour faute professionnelle dans le passé. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner.

Bureau de l'informatique et des communications

75. Le BSCI a émis un avis de clôture d'enquête au Bureau de l'informatique et des communications.

Bureau des services de contrôle interne

76. Le BSCI a publié un rapport d'enquête concernant le Bureau des services de contrôle interne.

77. Dans l'affaire n° 1002/19, le BSCI a reçu un rapport selon lequel un fonctionnaire du BSCI s'était livré à des activités extérieures non autorisées et avait escroqué diverses personnes, y compris d'autres membres du personnel des Nations Unies, pour des montants supérieurs à 800 000 dollars. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines et au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner.

Bureau des affaires juridiques

78. Le BSCI a publié un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2022/8) à l'intention du Bureau des affaires juridiques.

79. L'examen triennal a permis de déterminer que six recommandations de l'évaluation de 2019 du Bureau des affaires juridiques (E/AC.51/2019/9) avaient été mises en œuvre. Celles-ci étaient axées sur la nécessité : d'élaborer une stratégie de coopération technique couvrant les domaines pertinents du droit international ; d'examiner des instructions générales dans toutes les unités administratives ; de mettre en place des mécanismes officiels de partage de l'information dans les différents domaines fonctionnels ; de renforcer les pratiques en matière de suivi et d'évaluation ; de déterminer si le soutien aux objectifs de développement durable est adapté aux besoins ; et d'utiliser le système de listes de réserve pour pourvoir les postes vacants à l'avance. Une recommandation relative à la gestion de l'informatique est toujours en cours.

Bureau de l'Envoyé(e) du Secrétaire général pour les technologies

80. Le BSCI a publié un rapport d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention du Cabinet du Secrétaire général.

81. Dans l'affaire n° 1264/20, le BSCI a reçu plusieurs rapports indiquant qu'un membre du personnel du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique s'était livré à un comportement prohibé. L'enquête du BSCI a révélé que le fonctionnaire avait utilisé un langage et un ton inappropriés, qu'il avait fait preuve de discrimination fondée sur le sexe et qu'il avait imposé des exigences de travail déraisonnables aux fonctionnaires placés sous sa responsabilité. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour qu'il y donne suite.

Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique

82. Le BSCI a publié trois rapports d'enquête à l'intention du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique.

83. Dans les affaires n° 0071/20, 0072/20 et 0073/20, le BSCI a reçu de multiples rapports faisant état de comportements prohibés au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. L'enquête du BSCI a révélé que trois fonctionnaires avaient entravé les activités du Bureau en retardant et en refusant d'appliquer les instructions de leur chef de bureau, qu'ils avaient renforcé l'opposition aux réformes proposées, qu'ils avaient refusé d'évaluer le comportement professionnel des fonctionnaires placés sous leur supervision et qu'ils avaient créé un environnement de travail fondé sur la peur. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner.

Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants.

84. Le BSCI a publié un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2022/11) à l'intention des bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants. L'examen a déterminé que les cinq recommandations (relatives à la pertinence et à l'efficacité) de l'évaluation de 2019 avaient été mises en œuvre.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

85. Le BSCI a publié un rapport d'enquête, un avis de clôture d'enquête et deux rapports consultatifs d'enquête concernant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Bureau de la coordination des activités de développement

86. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/077), un rapport d'évaluation (E/AC.51/2022/2), un rapport d'enquête, un rapport consultatif d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention du Bureau de la coordination des activités de développement.

87. L'audit du secrétariat du Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a conclu qu'il y avait lieu de préciser le rôle, l'autorité et la compétence du Bureau ; de signaler régulièrement les risques importants au comité de pilotage opérationnel ; et de mettre au point un mécanisme d'approbation des décisions de financement dépassant les pouvoirs délégués au comité.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

88. Le BSCI a publié trois rapports d'audit (2021/049, 2021/050 et 2021/051), un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2022/4), cinq rapports d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention du PNUE.

89. L'audit du secrétariat du PNUE de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (2021/051) a révélé que les objectifs stratégiques étaient mis en correspondance avec les objectifs de développement durable, mais que la vision stratégique ne comportait pas d'indicateurs de progrès ni de calendrier général pour guider la réalisation des objectifs connexes. Il était nécessaire de remédier aux retards accusés dans la mise en œuvre des projets, de garantir le respect total des accords conclus avec les donateurs et de procéder à des contrôles préalables et à des évaluations comparatives avant de choisir les partenaires d'exécution.

90. L'audit du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique (2021/050) a permis de constater que les plans de travail annuels étaient alignés sur la stratégie à moyen terme et le programme de travail. Cependant, il n'existait pas de mécanisme de détermination et de mise à jour des risques liés aux projets, ni de critères de sélection des pays en vue de l'exécution des projets. Le soutien aux États membres africains devait être renforcé en intégrant efficacement les questions environnementales et en délimitant les responsabilités en matière de suivi pour les projets communs.

91. L'audit du secrétariat du PNUE pour le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (2021/049) a révélé que les plans d'activité et les plans d'évaluation des projets avaient été élaborés et suivis, que les contributions avaient été perçues en temps utile et que les dépenses d'appui des organisations avaient été réglées de manière appropriée. Toutefois, il y avait lieu de renforcer les activités d'intégration de la dimension de genre, d'élaborer un dispositif de gestion du risque institutionnel et d'analyser les causes profondes des retards survenus dans la mise en œuvre des projets.

92. L'examen triennal (E/AC.51/2022/4) a déterminé que quatre des cinq recommandations (axées sur la mise en œuvre des plans stratégiques du PNUE ; les lacunes en matière de responsabilité entre ses opérations et ses plans stratégiques ; la mise en œuvre complète de ses stratégies de mobilisation des ressources et de partenariat et l'établissement d'un processus de gestion du changement et le renforcement de la gestion axée sur les résultats) de l'évaluation 2019 du PNUE (E/AC.51/2019/7) avaient été appliquées et les autres recommandations l'avaient été partiellement.

93. Dans l'affaire n° 0093/20, le BSCI a reçu un rapport selon lequel un fonctionnaire du PNUE avait harcelé sexuellement une stagiaire. L'enquête du BSCI a révélé qu'il avait fait des avances sexuelles non désirées à la stagiaire et à d'autres membres du personnel des Nations Unies. La stagiaire a refusé d'être interrogée ; mais le BSCI a trouvé des éléments de preuve permettant de corroborer cette allégation. Il a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour qu'il y donne suite.

94. L'affaire n° 0126/20 concernait un fonctionnaire du PNUE qui n'avait pas pris les mesures appropriées au sujet d'un cas de harcèlement sexuel. L'enquête du BSCI a révélé qu'il était un ami de la personne concernée dans l'autre cas et que, bien qu'ayant été informé à deux reprises du comportement déplacé, il n'avait pas signalé les allégations par les voies appropriées. L'enquête a également établi que le fonctionnaire n'avait pas suivi le cours obligatoire sur la conduite prohibée. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner.

95. Dans l'affaire n° 0995/20, le BSCI a reçu un rapport selon lequel un fonctionnaire du PNUE avait indûment reçu une indemnité pour charges de famille pour ses trois enfants. Son enquête a révélé que le fonctionnaire aurait dû bénéficier d'une indemnité pour charges de famille pour un seul enfant résidant avec lui. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour qu'il y donne suite.

96. Dans l'affaire n° 0473/19, le BSCI a reçu une dénonciation anonyme selon laquelle un fonctionnaire du PNUE s'était livré à des activités extérieures non autorisées : a) en menant une campagne politique et des activités de même nature ; et b) en s'impliquant dans des associations et des organisations non gouvernementales anonymes. Son enquête a conclu que le fonctionnaire n'avait pas respecté les normes de conduite attendues d'un fonctionnaire des Nations Unies. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner.

97. Dans l'affaire n° 0181/22, le BSCI a été saisi d'un rapport selon lequel un fonctionnaire du PNUE avait agressé sexuellement une stagiaire. Son enquête a permis de prouver qu'il avait eu des relations sexuelles non consensuelles avec elle. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour qu'il y donne suite.

Bureau du Pacte mondial

98. Le BSCI a émis un avis de clôture d'enquête à l'intention du Bureau du Pacte mondial des Nations Unies.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

99. Le BSCI a publié quatre rapports d'audit (2021/067, 2021/079, 2021/082 et 2022/023), deux rapports d'enquête et trois avis de clôture d'enquête à l'intention d'ONU-Habitat.

100. L'audit des activités dans le domaine des terres, du logement et de l'habitat (2021/079) a conclu qu'ONU-Habitat devait veiller à ce que les indicateurs et les objectifs du cadre de résultats soient liés au programme de travail et au budget et à ce que tous les descriptifs de projet contiennent les effets escomptés et rendent compte des réalisations du projet.

101. L'audit du Bureau de pays d'ONU-Habitat en Somalie (2022/023) a mis en évidence la nécessité de renforcer la gestion stratégique en élaborant un document de programme national pour améliorer l'efficacité au niveau des projets et établir des liens clairement définis permettant de mesurer les contributions à l'application du programme de travail d'ONU-Habitat et des objectifs de développement durable. Les retards dans la mise en œuvre des projets devaient être réduits en renforçant la sélection et la gestion des partenaires d'exécution.

102. Dans l'affaire n° 0116/21, le BSCI a été saisi d'un rapport selon lequel un contractant d'ONU-Habitat s'était livré à une fraude à l'assurance médicale d'un montant de 8 182 dollars. Le BSCI a communiqué ses constatations à ONU-Habitat et au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

103. Le BSCI a publié 18 rapports d'audit (2021/034, 2021/039, 2021/041, 2021/057, 2021/056, 2021/064, 2021/063, 2021/065, 2021/074, 2021/075, 2021/071, 2021/078, 2021/083, 2022/011, 2022/016, 2022/24, 2022/25, 2022/28) et un rapport consultatif d'audit à l'intention du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

104. Les audits des opérations nationales ont montré la nécessité d'une amélioration continue en ce qui concerne : a) la planification stratégique et l'affectation des ressources pour répondre aux besoins croissants dans un environnement aux ressources limitées ; b) l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié afin de garantir la protection des personnes relevant de la compétence du HCR et leur accès aux services sociaux ; c) des données précises sur la performance et les personnes concernées afin d'éclairer la planification des programmes et la prise de décision ; d) une prestation de services rentable dans les programmes de base tels que la protection de l'enfance et la violence fondée sur le genre ; d) trouver des solutions durables pour les personnes relevant de la compétence du HCR et des programmes de subsistance pour assurer leur autonomie ; e) la gestion des partenaires pour assurer une mise en œuvre rentable des programmes ; f) la satisfaction des besoins fondamentaux des personnes relevant de la compétence du HCR grâce à une aide en espèces ou en nature ; et g) la passation de marchés pour garantir le meilleur rapport qualité-prix.

105. L'audit de la sécurité des TIC (2021/56) a conclu que les capacités en matière de sécurité de l'information avaient été renforcées, mais qu'il était nécessaire d'élaborer une politique globale de sécurité de l'information et de sécuriser les appareils des utilisateurs finaux. Celui de la gestion des dossiers et des archives (2021/65) a montré que les progrès réalisés dans la transition vers des processus opérationnels numériques et la tenue de dossiers électroniques pourraient être encore renforcés en déployant une solution intégrée de tenue de dossiers électroniques, en dotant les bureaux régionaux et les divisions des compétences nécessaires et en déterminant un modèle rentable pour l'archivage des dossiers individuels des personnes relevant de la compétence du HCR.

106. L'audit de la protection de l'enfance (2021/71) a révélé que des dispositions étaient en place pour la coordination interinstitutions, les partenariats stratégiques et l'action commune de sensibilisation. Toutefois, le HCR devait donner la priorité aux activités de protection de l'enfance lors de l'allocation des ressources, actualiser le cadre correspondant et renforcer la capacité de gestion des cas, la supervision et l'établissement de rapports sur les interventions de protection de l'enfance.

107. Dans son audit des activités de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs (2021/74), le BSCI a noté que le HCR avait lancé plusieurs initiatives visant à consolider la gestion de la chaîne d'approvisionnement, mais qu'il devait encore renforcer ses effectifs, ses outils et ses processus pour parvenir à une prestation plus rapide et plus rentable de biens et services aux personnes relevant de sa compétence.

108. L'audit des dispositifs d'intervention mis en place face à la COVID-19 pour assurer la santé et le bien-être du personnel (2021/75) a noté que le personnel du HCR était resté et avait fourni des services aux personnes relevant de sa compétence pendant la pandémie. Cependant, il est nécessaire de renforcer la gouvernance, la première ligne de défense et l'évacuation médicale, la vaccination, les mécanismes interinstitutions et le soutien psychosocial.

109. Dans le contexte de la décentralisation et de la régionalisation, le BSCI a fourni des conseils sur le déplacement par le HCR des bureaux du siège vers les régions, afin d'améliorer l'accès aux opérations dans les pays, ainsi que sur le transfert des pouvoirs vers le terrain. L'audit de la sélection et de la fidélisation des partenaires dans le cadre des opérations nationales lors de de la crise de la COVID-19 (2021/41) a montré que le HCR devait veiller à ce que les accords de partenariat relatifs aux projets soient fondés sur des évaluations des besoins et des risques, afin qu'ils reflètent les défis uniques des situations d'urgence.

110. L'audit du Bureau multipays du Sénégal (2021/064) a montré la nécessité de préciser la structure, les rôles, les responsabilités et les pouvoirs du Bureau et de renforcer les processus d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié en vue de la recherche de solutions durables pour les réfugiés.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

111. Le BSCI a publié un rapport d'enquête à l'intention de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

112. Le BSCI a publié huit rapports d'audit (2021/31, 2021/33, 2021/38, 2021/46, 2021/61, 2021/66, 2021/80 et 2022/13), trois rapports d'enquête et un avis de clôture d'enquête concernant la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

113. L'audit des services aux clients de l'administration des pensions (2021/031) a conclu que les services aux clients devaient être améliorés par une gestion intégrée des projets, un contrôle efficace de la qualité et une stratégie dynamique de contact avec les clients, compte tenu des demandes les plus courantes, des lacunes en matière d'accessibilité et des modes de communication disponibles.

114. L'audit de la gestion des ressources humaines au sein du Bureau de gestion des investissements (2021/038) a conclu que les défaillances de contrôle dans l'exercice de la délégation de pouvoir par le Secrétaire général dans les questions relatives à la gestion des ressources humaines devaient être traitées en priorité. C'est ainsi que contrairement aux termes et conditions de la délégation de pouvoir, le Bureau avait renoncé à l'exigence de mutation latérale pour les postes P-5 sans signaler les dérogations au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, comme cela était requis.

115. L'audit de la gestion des gestionnaires externes (2021/046) a révélé que le Bureau de gestion des investissements devait élaborer un plan stratégique d'investissement dans les actions de sociétés à faible capitalisation, renforcer la propriété du portefeuille de valeurs à faible capitalisation, affiner le processus de sélection et de suivi des gestionnaires externes et établir un processus de suivi de la qualité des exécutions d'ordres d'achat et de vente et du caractère raisonnable des commissions versées par les gestionnaires externes.

116. L'audit du système de la double filière (2021/061) a révélé des retards dans le traitement des dossiers auxquels s'applique ledit système, les cas étant traités différemment à New York et à Genève, d'où un manque d'efficacité et de normalisation. Compte tenu de la complexité du système de la double filière, l'Administration des pensions devait également fournir des outils et des ressources supplémentaires pour aider les bénéficiaires.

117. L'audit de la gestion de l'accès au réseau dans l'Administration des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (2021/066) a porté sur les risques élevés en matière de gestion de la sécurité de l'information, de contrôles d'accès et de procédures de gestion des comptes, de processus de gestion des pare-feu et de vérification de la configuration du réseau, d'indicateurs de performance des vulnérabilités et de leur surveillance, de tests de basculement de ses lignes de réseau et de son bureau mobile et de rapports de service conformément aux accords de prestation de services pour la surveillance de la sécurité.

118. L'audit de la gestion des risques d'investissement (2021/080) a montré que le Bureau de gestion des investissements devait codifier systématiquement son

appétence pour le risque lié aux investissements, ses convictions et ses stratégies, en les assortissant d'objectifs précis en matière de rendement excédentaire et de ratio d'information au niveau des fonds et des classes d'actifs/portefeuilles. La méthode de budgétisation des risques devait être revue pour s'assurer que des limites raisonnables sont fixées et que la méthode cadre avec les stratégies d'investissement.

119. L'audit du respect des politiques et procédures d'investissement au sein du Bureau de gestion des investissements (2022/013) a montré qu'il y avait lieu de renforcer encore les politiques et procédures d'investissement et leur mise en œuvre. Les examens trimestriels effectués par l'équipe Contrôle de la conformité faisaient double emploi avec le contrôle automatisé de la conformité ou avec le travail assuré par d'autres fonctions et devaient être réévalués et optimisés.

120. Dans les affaires n° 0057/20 et 1341/21, le BSCI a été saisi d'un rapport selon lequel un fonctionnaire de la Caisse de retraite avait eu un comportement agressif envers ses collègues et avait dépassé le cadre d'une activité extérieure autorisée. Son enquête a révélé que le fonctionnaire avait menacé de s'en prendre à son superviseur et envoyé des menaces en ligne à son directeur. Elle a également révélé qu'il n'avait pas respecté les conditions approuvées de son activité extérieure et qu'il avait commis un stagiaire des Nations Unies à cette activité extérieure en dehors des heures de travail. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines pour suite à donner.

Bureau des affaires de désarmement

121. Le BSCI a publié un rapport d'examen triennal (E/AC.51/2022/5) et un avis de clôture d'enquête à l'intention du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU.

122. L'examen triennal a déterminé que quatre des cinq recommandations importantes formulées dans l'évaluation de 2019 du Bureau (E/AC.51/2019/4) avaient été mises en œuvre et qu'une l'avait été partiellement. Celles-ci se sont concentrées sur la nécessité : de lancer un processus de planification stratégique intégré ; de recenser systématiquement les moyens dont il dispose en interne et les lacunes dont il pâtit, ce qui débouchera sur la création ou la refonte de fonctions essentielles, le remaniement de l'organigramme ou encore l'élaboration de politiques ou stratégies globales, allant dans le sens des dispositions du plan ; de préciser le rôle du Bureau dans l'appui aux fins de la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable ; de consolider la fonction de contrôle de l'exécution et d'auto-évaluation ; et de présenter des propositions aux États et aux Hautes Parties contractantes afin d'améliorer la viabilité des unités d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur certaines armes classiques.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

123. Le BSCI a publié trois rapports d'audit (2021/035, 2022/012 and 2022/029), sept rapports d'enquête, quatre avis de clôture d'enquête et deux rapports consultatifs d'enquête à l'intention de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

124. L'audit de l'utilisation et de la gestion des prestataires de services (2021/035) a montré que, si l'ONUDC conservait des données sur les prestataires de services, y compris sur le genre et la représentation géographique, il devait concevoir des outils analytiques appropriés pour surveiller le recours aux prestataires et évaluer formellement les risques associés.

125. L'audit du Bureau régional de l'ONUDC pour l'Asie du Sud (2022/012) a montré que les contrôles relatifs aux achats, aux voyages et au recrutement du

personnel étaient satisfaisants. Cependant, l'ONUDC devait renforcer les mécanismes de coordination, assurer des opérations intégrées et cohérentes dans la région et revoir les structures institutionnelles.

126. L'audit du Programme de contrôle des conteneurs à l'ONUDC (2022/029) a conclu que l'effet positif du Programme était attesté par l'augmentation continue du nombre de pays participants et de celui des saisies de marchandises illicites. Toutefois, l'ONUDC devait renforcer le cadre de gestion axé sur les résultats et élaborer des directives sur la collaboration avec le secteur privé.

127. Dans l'affaire n° 0445/20, le BSCI a été saisi d'un rapport concernant des irrégularités relevées dans une passation de marché liée à la pandémie de COVID-19 et impliquant un fonctionnaire de l'ONUDC. Son enquête a révélé que le fonctionnaire avait tenté d'influer sur l'appel d'offres en invitant l'un des soumissionnaires à baisser son prix par un contact téléphonique privé. Le soumissionnaire n'a finalement pas obtenu le contrat, et la procédure n'a entraîné aucune perte pour l'Organisation. Le BSCI a transmis ses constatations au Bureau des ressources humaines et au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner.

Office des Nations Unies à Genève

128. Le BSCI a publié trois rapports d'audit (2021/076, 2022/014 et 2022/017), deux rapports d'enquête et un avis de clôture d'enquête à l'intention de l'Office des Nations Unies à Genève.

129. L'audit du Plan stratégique patrimonial (2021/076) a permis de conclure que l'Office des Nations Unies à Genève avait institué de bonnes pratiques de gestion de projet et fourni des informations essentielles pour soutenir les organes directeurs et la supervision de la haute direction. Cependant, l'incidence sur les coûts et les incertitudes de financement liées aux changements de conception du programme audiovisuel devaient être abordées. Le Bureau a également dû examiner de près les réclamations relatives au contrat du bâtiment H afin d'éviter l'accumulation de problèmes et de s'assurer que le Plan stratégique patrimonial et la Section de la gestion des installations travaillent en étroite collaboration pour un transfert efficace des travaux réalisés.

130. L'audit du Centre d'apprentissage et de multilinguisme de l'Office des Nations unies à Genève (2022/014) a montré que ses programmes de formation suscitaient une satisfaction générale et une demande croissante. Toutefois, le Centre devait améliorer l'analyse et l'utilisation des données pour le suivi de la performance et la prise de décision stratégique et passer des contrats écrits avec tous les clients.

Office des Nations Unies à Nairobi

131. Le BSCI a publié deux rapports d'audit (2021/067 et 2021/082), deux rapports d'enquête et un rapport consultatif d'enquête à l'intention de l'ONUN.

132. L'audit des comptes débiteurs et créditeurs de l'ONUN, du PNUE et d'ONU-Habitat (2021/082) a montré que des pièces justificatives adéquates n'étaient pas conservées à Umoja, et que des mesures devaient être prises concernant des créances échues depuis longtemps, pour un montant total de 803,9 millions de dollars. Il fallait également dûment consigner la comptabilisation en pertes des créances, régler les commandes de vente en suspens depuis longtemps et remédier aux retards dans le traitement des paiements des fournisseurs.

133. Dans l'affaire n° 0837/19, le BSCI a été saisi d'un rapport selon lequel un fonctionnaire de l'ONUN s'était livre à des activités extérieures. Son enquête a révélé que ce dernier avait reçu un salaire réduit pendant une période prolongée en raison

des remboursements effectués à l'Organisation des coopératives d'épargne et de crédit des Nations Unies. Elle a également établi que le fonctionnaire avait utilisé son véhicule privé et son adresse électronique officielle de l'ONU pour exploiter un service de taxi et louer des véhicules à d'autres collègues des Nations Unies. Le BSCI a communiqué ses constatations au Bureau des ressources humaines et au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner. Il a également publié un rapport consultatif recommandant un examen des pratiques de prêt et de remboursement de la dette de l'Organisation des coopératives d'épargne et de crédit des Nations Unies et orientant les membres du personnel vers des services de conseil et d'orientation, le cas échéant.

Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

134. Le BSCI a émis un avis de clôture d'enquête concernant les services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies.

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

135. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2022/019) à l'intention du Bureau des Nations Unies pour les partenariats.

136. L'audit des activités à l'appui des objectifs de développement durable a montré que le Bureau des Nations Unies pour les partenariats ne disposait pas d'un conseil consultatif chargé de superviser officiellement les questions de planification et de gestion stratégique relatives aux partenariats des objectifs de développement durable. Il n'existe actuellement aucun plan stratégique indiquant la manière dont il s'acquittera de son rôle en tant que portail d'accès mondial en matière de partenariats au sein du système des Nations Unies, y compris les besoins en ressources et les modalités de financement correspondantes. Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats a signalé qu'un plan stratégique serait élaboré d'ici au quatrième trimestre de 2022.

Office des Nations Unies à Vienne

137. Le BSCI a établi un rapport d'audit (2021/044) à l'intention de l'Office des Nations Unies à Vienne.

138. L'audit des voyages a conclu que la gestion du contrat de la société de gestion des voyages et le traitement des remboursements de billets étaient satisfaisants. Cependant, dans 35 % des voyages, l'obligation d'acheter le billet 16 jours à l'avance n'a pas été respectée, et dans 72 % d'entre eux, aucune justification n'a été fournie. Des versements excédentaires d'un montant total de 27 339 dollars perçus par deux consultants internationaux ont montré que l'Office des Nations Unies à Vienne devait renforcer les contrôles relatifs à l'autorisation des jours de voyage des consultants.

Organisation mondiale du tourisme

139. Le BSCI a publié un rapport d'audit (2021/058) à l'intention de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT).

140. L'audit de la gestion des projets à l'OMT a mis en évidence la nécessité de renforcer le suivi et l'évaluation des projets de coopération technique, ainsi que les orientations et l'approche en matière de gestion axée sur les résultats, de collecte de fonds, d'intégration de la dimension de genre et des droits humains, de planification et de clôture des projets, d'assurance qualité et de recouvrement des coûts.

Rapports d'enquête, avis de clôture et rapports consultatifs concernant d'autres organismes des Nations Unies

141. Le BSCI a publié :

a) Deux rapports d'enquête et trois avis de fermeture relatifs à l'Organisation de l'aviation civile internationale ;

b) Deux rapports d'enquête, un avis de clôture d'enquête et un rapport consultatif d'enquête relatifs au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ;

c) Un rapport d'enquête relatif à la Banque de technologies des Nations Unies pour les pays les moins avancés ;

d) Douze rapports d'enquête, huit avis de clôture d'enquête et deux rapports consultatifs d'enquête à l'intention de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

e) Un rapport d'enquête concernant le Programme alimentaire mondial.

VII. Rapports demandés

A. Activités de construction

142. Conformément aux résolutions 71/272 A, 74/263 X et 75/253 X, le BSCI continue d'exercer son contrôle sur le projet de rénovation de l'Africa Hall dans les locaux de la CEA et sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP à Bangkok. On trouvera aux paragraphes 50 et 57 du présent rapport des informations concernant les principales constatations du Bureau.

B. Commission d'indemnisation des Nations Unies

143. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions 59/270 et 59/271 de l'Assemblée générale, le BSCI continue d'assurer le contrôle interne de toutes les opérations que comporte le traitement des réclamations soumises à la Commission d'indemnisation des Nations Unies. En juin 2022, les 52,4 milliards de dollars accordés par la Commission avaient été entièrement payés, et la Commission mettait fin à ses activités. Le paiement de la demande finale a été effectué le 13 janvier 2022. Le 9 février 2022, le Conseil d'administration a adopté sa décision 277 par laquelle il a déclaré que le Gouvernement iraquien s'était acquitté de ses obligations internationales d'indemniser tous les requérants auxquels la Commission avait accordé une indemnisation. Le 22 février 2022, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 2621 (2022) par laquelle il a mis fin au mandat de la Commission. Conformément à la résolution, la Commission achèvera toutes les activités de liquidation et fermera ses portes d'ici le 31 décembre 2022. Le BSCI a entamé l'audit final de la Commission d'indemnisation des Nations Unies en juin 2022 afin d'examiner les paiements des demandes d'indemnisation de mai 2021 à janvier 2022 et ses activités de liquidation.

C. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

144. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions 48/218 B, 74/263 A et 75/246 de l'Assemblée générale, le BSCI reste le seul organe

de contrôle interne du Secrétariat et des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les constatations récentes à cet égard sont examinées aux paragraphes 29 et 112 à 120 du présent rapport.

D. Achats

145. Conformément aux résolutions pertinentes, notamment les résolutions 73/275, 74/256 et 75/247 de l'Assemblée générale, le BSCI s'emploie toujours plus activement à contrôler les activités d'achat. Les constatations récentes à cet égard sont examinées aux paragraphes 22 à 24, 104, 125 et 127 du présent rapport.